

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 7461 du 10 novembre 2016 portant promotion
de sous-officiers de réserve de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1627031S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,
Vu le code de la défense;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 7460 du 10 novembre 2016 (NOR : INTJ1627030S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2016:

Vanhoy Benoît NIGEND : 100 144

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2016:

Bartkowiak Daniel NIGEND : 95 832

Lebreton Armel NIGEND : 90 858

Délisse Alain NIGEND : 92 412

Fruneau Patrick NIGEND : 69 774

Riflade Marc NIGEND : 94 113

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2016:

Labard Jean NIGEND : 92 604

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve
le 1^{er} décembre 2016:

Ginel Philippe NIGEND : 100 259

David Patrick NIGEND : 100 045

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2016.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD